

(N^o 53.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de Naturalisation ordinaire du sieur *Joseph Barthélemi Caprès*, sous-brigadier des Douanes, à Heyst, province de la Flandre Occidentale.

(Voir le N^o 55 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête en date du 11 avril 1844, le sieur Joseph Barthélemi Caprès demande la naturalisation ordinaire. Le pétitionnaire est né à Ditzum, département de l'Ems occidental, le 7 juin 1811, d'un père français et d'une mère belge; il habite la Belgique depuis 1833, époque à laquelle il fut nommé préposé de 4^{me} classe dans l'Administration des Douanes, à la résidence de Rollegem, province de la Flandre orientale.

Le sieur Caprès, qui est aujourd'hui sous-brigadier des Douanes à Heyst, arrondissement de Bruges, a épousé une Belge en 1836, avec laquelle il a procréé quatre enfants nés en Belgique. Sa conduite est irréprochable, et ses chefs rendent des témoignages avantageux sur sa manière de servir.

Toutes les autorités consultées appuient sa demande, et elle a été prise en considération, à la majorité de cinquante suffrages contre cinq, par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 21 décembre dernier.

CHRISTYN, Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.